

Mr Vigouroux J.Y
Lesbervé
Ploneour Lanvern

Objet : PLU de Ploneour Lanvern
Enquête d'Utilité Publique
Juin - Juillet 2021



A Mme Couloigner
Commissaire Enquêteur

Madame

La consultation des documents du projet de nouveau PLU appelle de ma part les questions et demandes suivantes :

-Il y a 2 ~~0~~ sur la voie communale partant de la D 57 au niveau de Lanluriec et menant à Keryan (et Castellou St Jean Trol). Si l'une correspond probablement à un vieux lavoir, à quoi correspond l'autre ?

-Qu'entraîne le classement STECAL proposé par notre commune pour Kergaviny et Lesbervé ? Quelles activités économiques autres qu'agricoles pourraient être ainsi envisagées? Les conséquences de cette évolution sur les riverains des entreprises qui s'y trouvent ont-elles été prises en compte? (riverains qui sont aussi des citoyens et des contribuables...). Si oui de quelles manières ? A Lesbervé, par exemple, la VC 51 qui dessert le quartier est très largement saturée et devenue dangereuse pour les habitants, tant du fait de l'intensité du trafic que des gabarits des engins l'utilisant quotidiennement et à longueur d'année. Ce chemin, datant du début des années 60, avait été conçu pour 3 tracteurs de 25 cv et autant de voitures plus des charrettes à cheval. Aujourd'hui, il n'y a plus d'accotements, ils ont été récupérés pour élargir au maximum possible la voie. De même n'y a-t-il presque plus de fossés, ayant été busés ou comblés !! Ceci dans un secteur particulièrement humide !!!

-Le projet de PLU fait état d'une liste de 53 bâtiments en zone agricole susceptibles de changer de destination. Je n'ai pas trouvé trace de ce document dans le dossier proposé à la consultation ! Pourquoi cette liste est-elle confidentielle ? Cela ne cadre pas avec un contexte de consultation publique.... A ce propos, si je m'en réfère aux critères d'éligibilité à ce classement, je m'aperçois que je remplis les conditions pour que mon ancienne ferme / longère y soit. Aussi, sans préjuger de projets futurs, je demande que mes bâtiments figurent dans cette liste. La parcelle sur laquelle ils se trouvent et celles les entourant m'appartiennent et n'ont pas d'usage agricole, étant en cour, jardin, vergers, chemin, bois, prairie naturelle.... et l'activité agricole ne pâtit aucunement de cet état de fait..

Enfin une question et interrogation de fond : la perspective pour 2030 est de quelques 7300 habitants à Ploneour. Quand et par qui une telle décision a-t-elle été prise ? A la suite de quel débat et de quel consensus ? Jusqu'à quel stade va-t-on accroître la population ? Pour quelle consommation d'espace agricole ? que l'on prétend préserver.. . S'est-on posé la question d'un effectif maximum/optimum ?

Je vous saurai gré, Madame la Commissaire Enquêteur, de bien vouloir prendre en compte ces observations et demandes et de m'y apporter les réponses attendues. Je vous en remercie bien sincèrement par avance.